

- fiche technique -
2012-2013

MUSIQUE DE CHAMBRE

Nouveau projet

1^{er}, 2^e et 3^e cycles supérieurs

Professeurs/Assistants

Pierre-Laurent AIMARD, piano / Valérie AIMARD, violoncelle
Philippe BERNOLD, flûte / Emmanuelle BERTRAND, violoncelle
Marc COPPEY, violoncelle / Bertrand CHAMAYOU, piano
Jean-Noël CROCQ, clarinette-basse / Josette MORATA, piano
Claire DESERT, piano / Yovan MARKOVITCH, violoncelle
Ami FLAMMER, violon / Yovan MARKOVITCH, violoncelle
Itamar GOLAN, piano / François SALQUE, violoncelle
Laszlo HADADY, hautbois / Michel MORAGUES, flûte
Mickaël HENTZ/Jeanne-Marie CONQUER, violon
Daria HOVORA, piano / David HARLÉ, violoncelle
Hae Sun KANG, violon / Fuminori TANADA, piano
Jens Mc MANAMA, cor / Patrice PETITDIDIER, cor
Vladimir MENDELSSOHN, alto / Agnès VESTERMAN, violoncelle
Frédéric STOCHL, contrebasse / Haruko UEDA, piano
Michel STRAUSS, violoncelle / Maria BELOOUSSOVA-STRAUSS, piano
Jean SULEM, alto / Haruko UEDA, piano
David WALTER, hautbois / Michel MORAGUES, flûte

1^{er} cycle supérieur

2^e Discipline principale

Durée des études

1 an.

Objectifs et contenu

Formation supérieure de chambriste :

Travail d'approfondissement de la pratique de la musique de chambre, avec une formation instrumentale constituée.
Développement de la sensibilité artistique et de la maîtrise technique collective.
Sensibilisation au contexte professionnel.
Développement du répertoire classique jusqu'à nos jours.

Modalités - Evaluations

Le groupe pourra ponctuellement faire appel à des instrumentistes supplémentaires pour aborder un répertoire spécifique.

Examen final

L'examen final, comporte un programme constitué de trois œuvres au moins, d'esthétiques différentes dans la mesure où le répertoire le permet.

Le groupe présentera un programme d'environ 60 minutes dont le jury entendra 30 à 45 minutes en fonction du type de formation, dont 15 à 20 minutes seront au choix du groupe.

Récompenses

Certificat de 1^{er} cycle supérieur de musique de chambre : mention Très Bien, Bien, Assez Bien.

Le certificat sanctionne la fin de la scolarité dans ce cycle : les étudiants ne sont pas autorisés à se présenter à nouveau dans une autre formation sauf à titre exceptionnel pour compléter une formation plus étoffée, et sous réserve de places disponibles.

Lorsque l'étudiant, qui a obtenu le certificat de musique de chambre, sera titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans sa discipline instrumentale, ce diplôme aura alors le double intitulé : "...[instrument] et musique de chambre".

Modalités d'entrée 2012 -2013 en 1^{er} cycle supérieur

L'admission s'effectue courant octobre sur examen d'entrée et entretien avec le(s) professeur(s) et le responsable de département des disciplines instrumentales.

La musique de chambre 1^{er} cycle supérieur - 2^e discipline principale est ouverte aux étudiants en cours de scolarité dans un cursus instrumental ou vocal; titulaires de l'Attestation de musique de chambre du CNSMD de Paris ou de Lyon scolarisés depuis au moins un an dans une discipline instrumentale ou vocale.

Les étudiants en cours de cursus peuvent également s'inscrire en 1^{er} cycle supérieur de musique de chambre dès lors qu'ils peuvent justifier de deux prestations publiques organisées dans le cadre de l'Attestation de musique de chambre par l'un des deux CNSM. Ils devront alors s'inscrire au plus tard au début de leur troisième année de 1^{er} cycle supérieur d'instrument.

Le groupe présentera un programme libre d'une durée de 15 à 20 minutes.

A titre exceptionnel et sous réserve de places disponibles, les étudiants peuvent être autorisés à se présenter dans deux formations différentes mais il est impossible de se présenter deux fois en duo.

En cas de démission, un étudiant ne peut se représenter dans ce cycle qu'une seule fois, quelle que soit la formation.

2^e cycle supérieur **2^e Discipline principale**

Durée des études

2 ans.

Objectifs

Se préparer au métier de chambriste et aux concours internationaux de musique de chambre.

Développement de l'identité artistique du groupe.

Aptitude à concevoir et réaliser un récital en autonomie.

Capacité du groupe à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique.

Développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.

Contenu et modalités

Recherche et abord d'un répertoire élargi et personnalisé.

Développement d'une pratique artistique réfléchi et autonome.

Travail approfondi en groupe constitué, ainsi que ponctuellement au sein d'une formation de composition différente.

Chaque année, le groupe présentera au minimum deux concerts d'une heure, en présence du professeur ou de l'un de ses assistants.

Master-classes

La participation aux master-classes est **obligatoire**.

Enseignements complémentaires

Les enseignements complémentaires nécessaires à l'obtention du diplôme sont obligatoires.

Récital de 2^e cycle supérieur

Récital de 1^{ère} année

Le groupe présentera un récital d'une durée de 40 minutes maximum, comportant un programme libre, composé d'œuvres de style et d'époque différents.

Pour se présenter au récital de fin de 2^{ème} année, le groupe devra avoir obtenu une attestation dans une formation de composition différente. L'une des deux formations doit comporter au moins 4 musiciens. Cette attestation peut être obtenue lors d'un examen de musique de chambre dans l'établissement ou d'une présentation publique organisée par l'établissement, auquel cas elle est délivrée sur avis favorable des professeurs présents.

Récital de 2^e année :

Un récital libre, d'une durée n'excédant pas 50 minutes (cf. fiche technique spécifique).

Exceptionnellement ou en cas de répertoire restreint, le groupe pourra, pour une part n'excédant pas 50% du programme, faire appel à des instrumentistes supplémentaires des CNSMD, en accord avec le professeur.

Récompenses

Récitals : mention Très Bien, Bien, Assez Bien.

Le Prix de musique de chambre est décerné lorsque l'étudiant a obtenu une récompense au récital de 2^{ème} année ainsi que dans les disciplines suivantes :

* Disciplines complémentaires imposées :

- connaissance du répertoire de musique de chambre (à valider dans les 2 ans)
- une option parmi : improvisation générative, pratique monodique de l'harmonie, harmonisation au clavier, arrangement, initiation au jazz, transcription / instrumentation

* Une discipline complémentaire optionnelle

Pour les étudiants du Conservatoire de Paris qui ont obtenu le Prix de Musique de Chambre et le Diplôme de 2^e cycle supérieur d'instrument conférant le grade de Master, ce diplôme aura alors le double intitulé : "...d'[instrument] et de musique de chambre".

Concours d'entrée 2012-2013 en 2^e cycle supérieur

Limite d'âge : la moyenne des âges des candidats membres d'un même ensemble doit être inférieure à 28 ans au 1^{er} octobre 2012, sans qu'aucun de ces candidats n'ait atteint l'âge de 30 ans.

Dates d'inscription : 1^{er} février au 1^{er} mars 2012 uniquement sur Internet www.cnsmdp.fr.

La musique de chambre 2^e cycle supérieur-2^e discipline principale est accessible aux candidats titulaires en instrument, en chant ou en musique de chambre d'un Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger.

N. B. : Les candidats qui n'obtiendront le diplôme de 1^{er} cycle supérieur complet qu'en fin d'année scolaire peuvent se présenter au concours d'entrée en joignant à l'appui de leur dossier d'inscription au concours un certificat de scolarité précisant leur situation. En cas de succès au concours, leur admission définitive ne sera prononcée qu'après présentation du diplôme requis complet, au plus tard le 30 septembre de leur première rentrée scolaire. Dans le cas contraire, ils perdent le bénéfice de leur admission.

Les candidats reçus au concours d'entrée en 2^e cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter avant le 31 décembre suivant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Présélection :

Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant :

- la copie du Diplôme de fin de 1^{er} cycle d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger en instrument de chacun des membres de la formation ;
- un curriculum vitae de chacun des membres de la formation ;

Dates des épreuves (répétitions incluses) : 19 au 25 mai 2012

Admission :

Sur épreuve instrumentale et entretien, à huis clos.

- la formation candidate proposera un programme de son choix d'une durée de 20 à 30 minutes environ comportant des œuvres d'époques et de styles différents . Le jury se réserve le droit d'interrompre le groupe à tout moment.
- un entretien en français avec l'ensemble des membres du groupe portant sur leurs motivations (15 minutes environ).

3^e cycle supérieur discipline principale

Pour les titulaires d'un Master ou d'un diplôme de 2^e cycle supérieur français ou étranger, ou d'un DFS du CNSMDP ou d'un DNESM du CNSMDL en chant, instrument, jazz, musique ancienne ou musique de chambre, le Conservatoire de Paris propose deux filières post-Master :

Doctorat d'interprète de la Musique ou Diplôme d'artiste interprète ou Diplôme d'artiste interprète - répertoire contemporain et création

Une fiche technique spécifique à chacun de ces cursus est disponible auprès des départements et sur le site internet du Conservatoire (www.cnsmdp.fr).